

NB : ce qui suit n'est qu'une proposition de plan, avec une sélection de documents. Ce fichier ne remplace pas le cours, il le complète ; la participation et la prise de notes restent essentielles.

# 11. La France, des milieux entre nature et société

## A. Les milieux naturels en France

### α. La notion de milieu naturel

Les définitions ; la spécialisation des milieux ; l'artificialisation

### β. La mosaïque des milieux

Une nomenclature ; les cartes d'occupation des sols ; les DROM-COM

## B. La gestion et la protection des milieux

### α. Les ressources & les risques

### β. Les politiques de gestion

Les parcs naturels ; l'aménagement ; le Conservatoire du littoral

### **Des milieux entre nature et société**

On montre que la France est caractérisée par la diversité de ses milieux, produits des influences combinées des conditions naturelles et des actions des hommes. Cet environnement (montagnard, littoral, forestier, urbain...) est analysé sous l'angle des ressources qu'il peut offrir, mais aussi des contraintes qu'il représente et des risques qu'il peut comporter. On aborde également les politiques visant à sa gestion et à sa protection.

Cette étude est conduite à l'échelle nationale mais peut s'appuyer également sur quelques exemples à l'échelle locale.

Programme de la série S, BO du 3 octobre 2002.

# A. Les milieux naturels en France

## a. La notion de milieu naturel

### Les définitions

Un milieu naturel est caractérisé par un ensemble d'éléments qui agissent directement ou indirectement sur tout ou partie des organismes qui l'habitent. Les éléments constitutifs d'un milieu naturel sont principalement le sol, le relief, le climat et les êtres vivants qui le peuplent. Ainsi, biotopes et biocénoses forment des écosystèmes dont les multiples interactions conditionnent la stabilité ou l'évolution du milieu. Des perturbations naturelles ou anthropiques peuvent rompre cet équilibre et entraîner la régression ou la disparition du milieu.

[www.observatoire-environnement.org](http://www.observatoire-environnement.org) (Observatoire régional de l'environnement Poitou-Charentes)

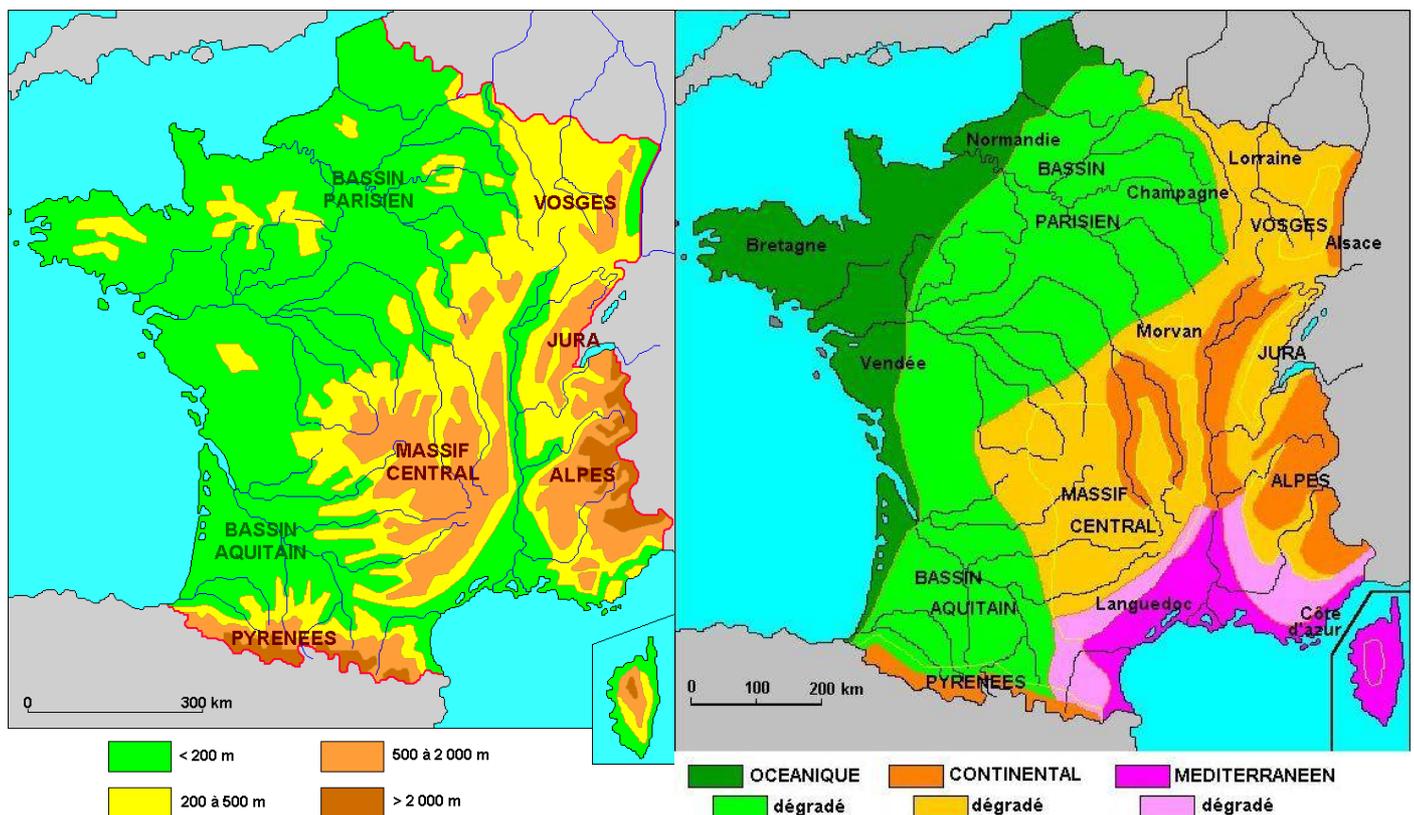
Le milieu naturel est façonné d'abord par l'écosystème, puis par l'intervention humaine. La notion d'écosystème s'appuie sur une partie minérale, le biotope (lithosphère, hydrosphère, atmosphère), et une partie vivante, organique, la biocénose (fraction de la biosphère).

[www.universalis.fr](http://www.universalis.fr) (Encyclopædia universalis)

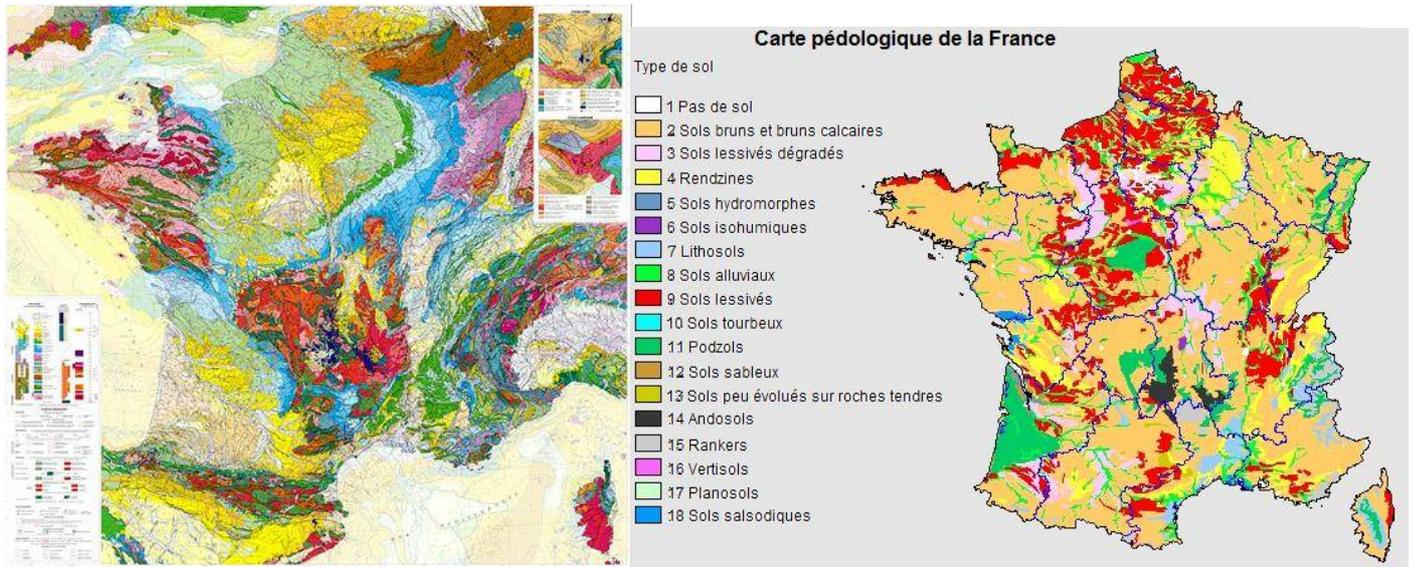
Le milieu géographique se situe à l'intersection de l'action humaine produite par la société et du milieu naturel. Sans action humaine, pas de milieu géographique, pas d'environnement !

L'action humaine recouvre des interventions de différente nature, qui varient avec les sociétés et le temps historique.

Séquence 14-HG11, [Académie en ligne](#) (cours du CNED).



Cartes physique et climatique. Source : [Alain Houot](#)



Cartes géologique (IGN 1/1 000 000<sup>e</sup>, édition 2003) et pédologique.

## La spécialisation des milieux

Certains pays ont une épaisse couche de terre arable ; il y pousse une herbe drue ou des récoltes abondantes : ce sont des sols fertiles.

Mais, dans la lande bretonne, la pierre dure est souvent à nu, ou bien est recouverte par une mince couche de sable qui ne retient pas l'eau de pluie : il n'y pousse guère que des genêts, des ajoncs aux fleurs d'or, des bruyères mauves, des buissons d'épines et quelques pins. De tels sols restent souvent incultes ou donnent seulement de maigres récoltes : ce sont des terres pauvres ou infertiles. Dans d'autres pays, le sol argileux ne laisse pas pénétrer l'eau de pluie, qui reste à la surface, formant des marécages, infertiles aussi.

Questions. – Que voit-on quand on verse de l'eau : 1° dans un entonnoir de verre rempli de sable dont on a bouché le fond avec un tampon d'ouate ? – 2° dans une cuvette creusée dans un morceau de craie ? – 3° dans une petite cuvette d'argile humide ?

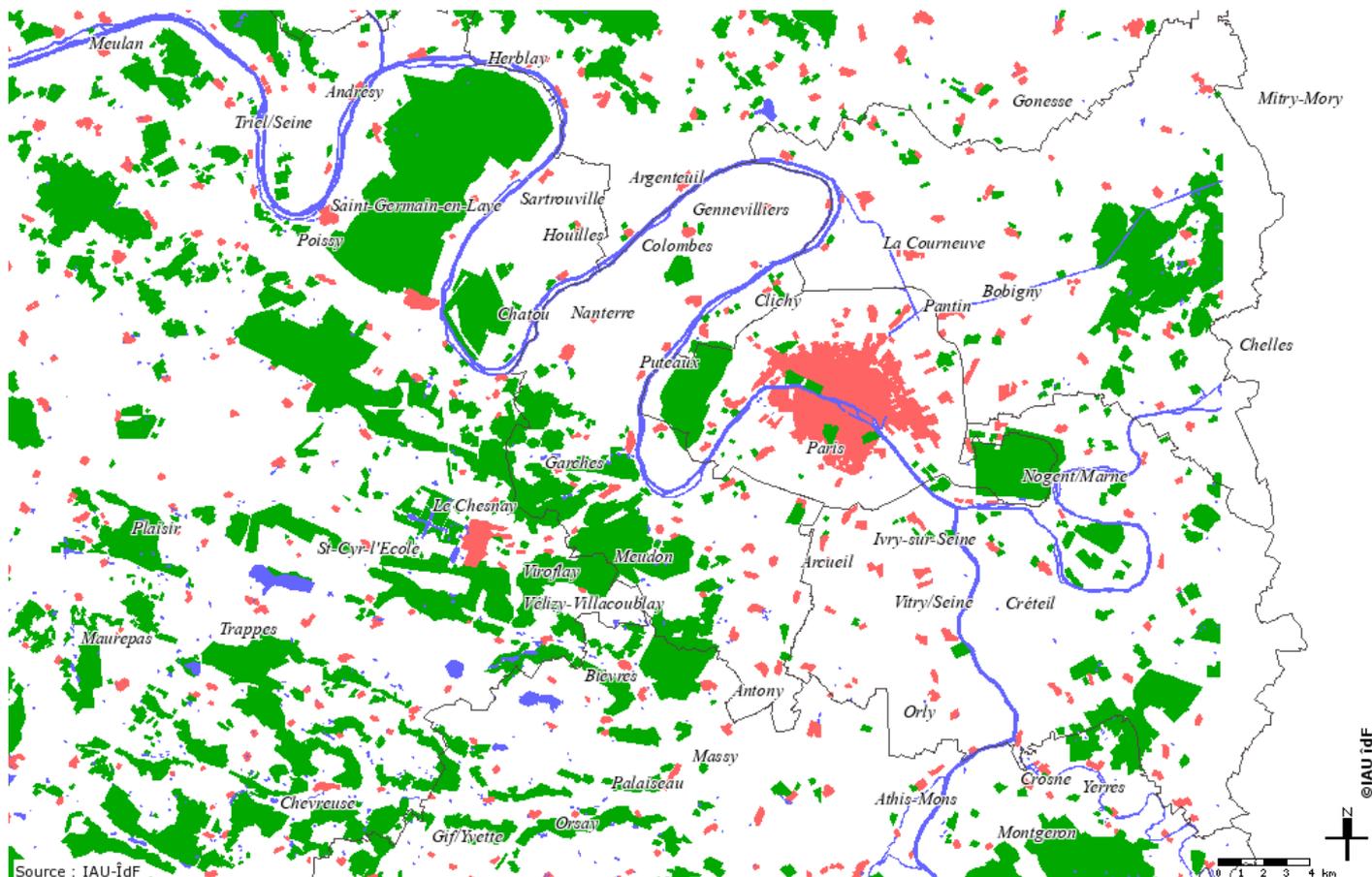
D'après cela, devinez quels sont les terrains trop secs ou trop humides.

S Blin, M Kuhn, R Ozouf, Mon premier livre de géographie, cours élémentaire 1ère année, Paris, éditions Delagrave, 1958.

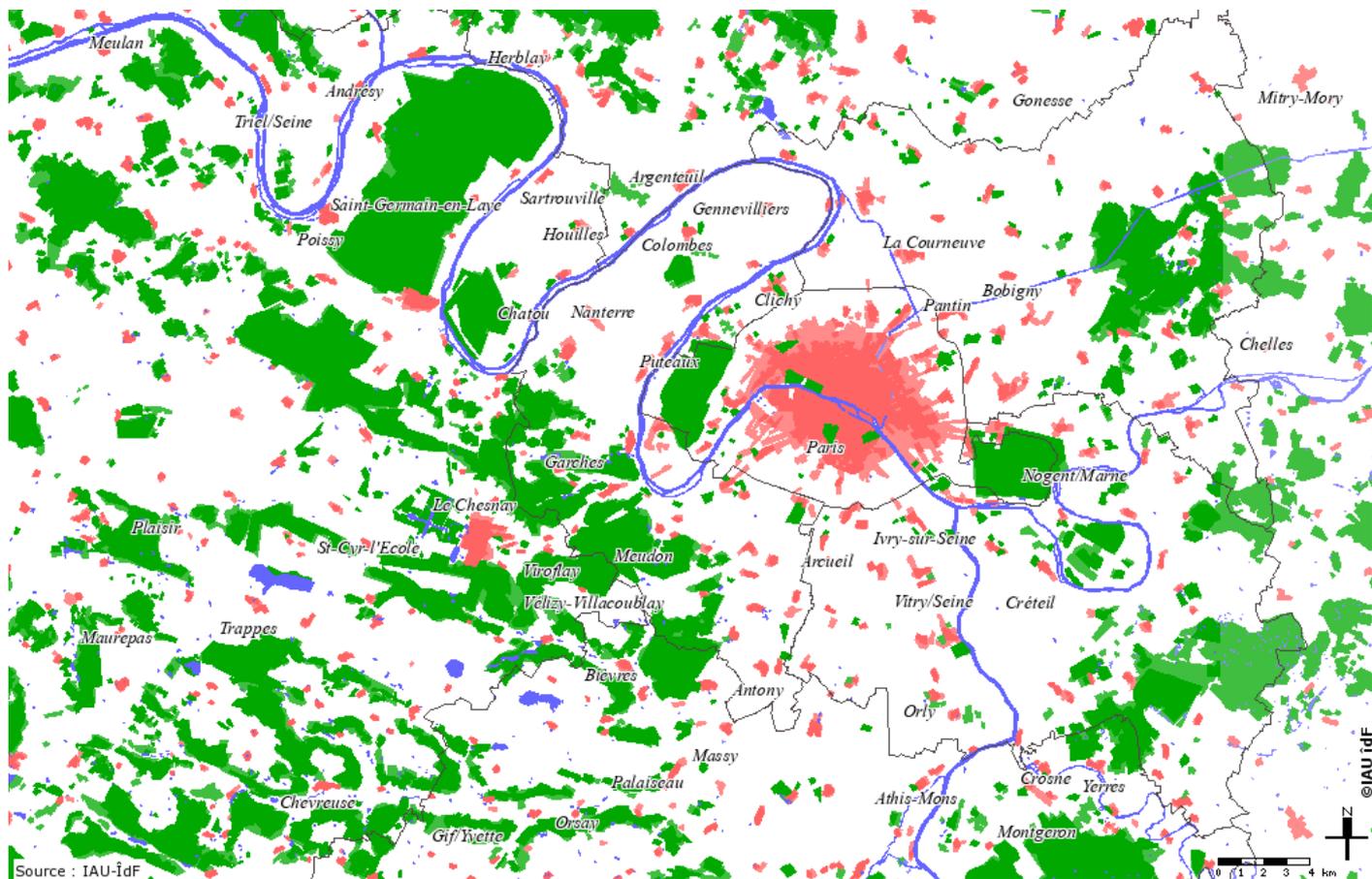


Savéol : coopérative de 150 exploitations du Finistère, produisant par an sur 230 hectares : 70 000 t. de tomates (en grappe, cerise, cœur-de-pigeon, noire-de-Crimée, cœur-de-boeuf, ananas), 1 200 t. de fraises (de Plougastel)...

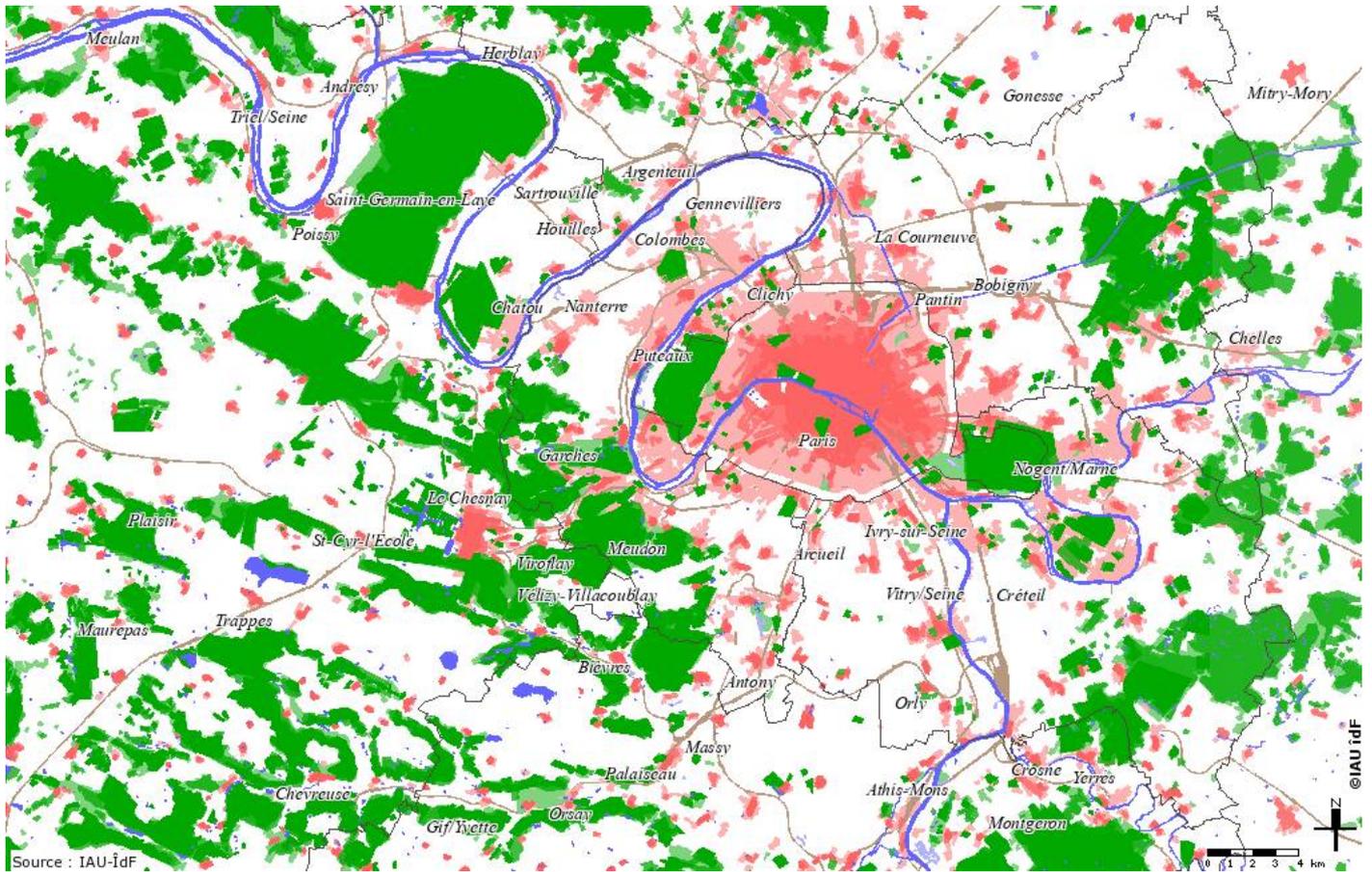
# L'artificialisation



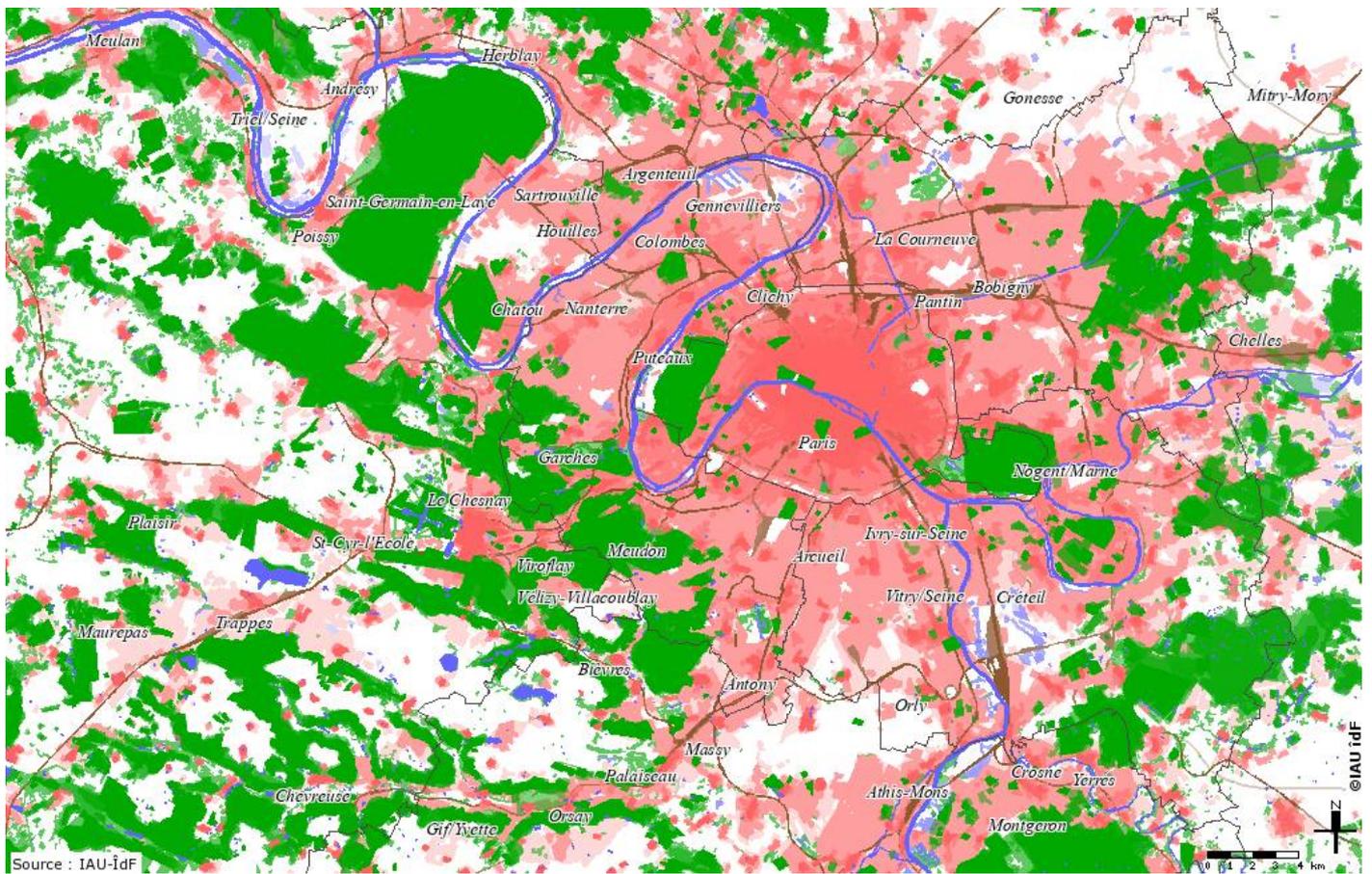
carte des chasses, XVIII<sup>e</sup> siècle.



carte d'État-major, début XIX<sup>e</sup> siècle.



carte 1900.



carte 1994.

## β. La mosaïque des milieux

### Une nomenclature

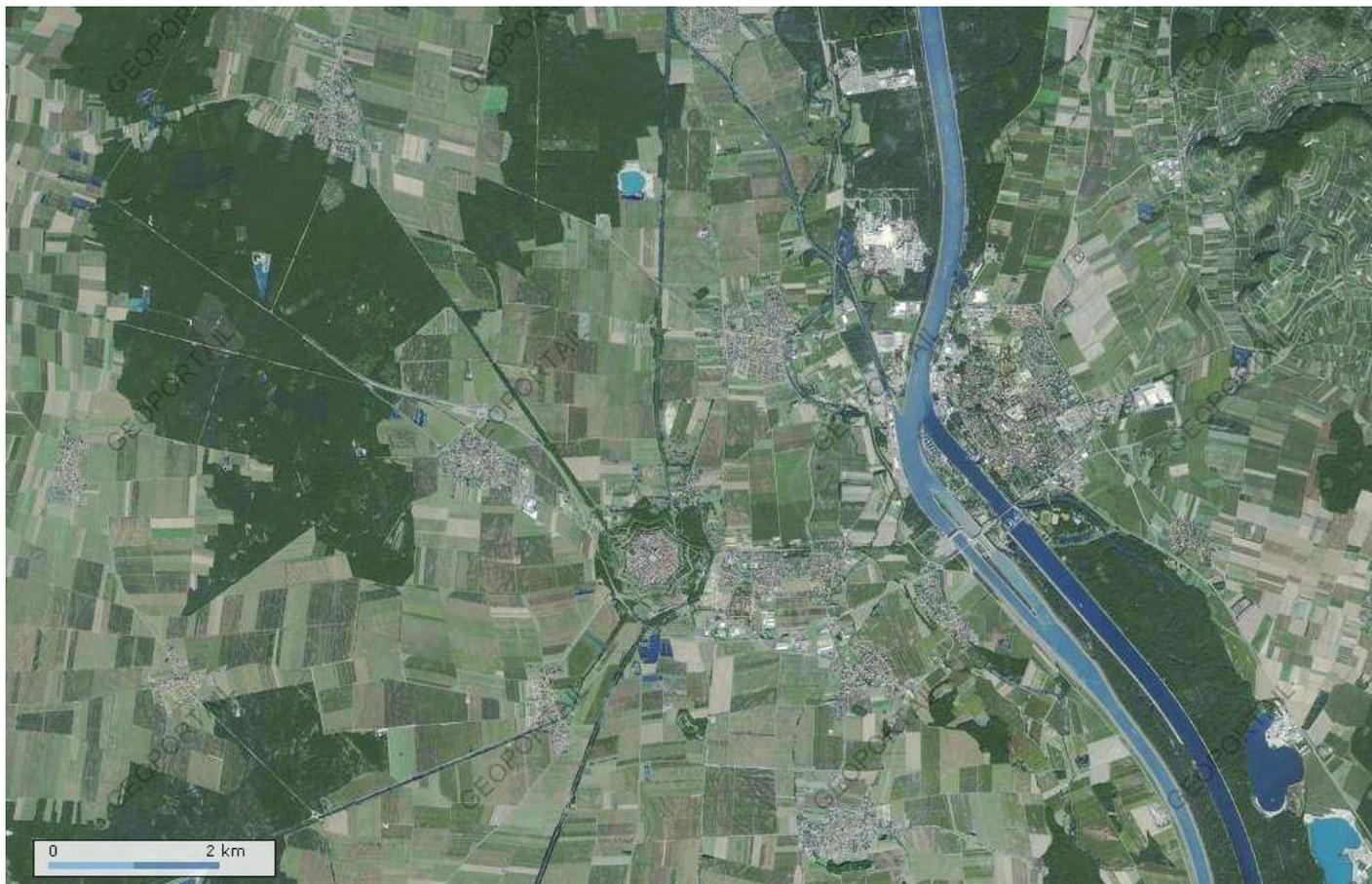
Superficie 2006 en hectares & pourcentage du total

|   |                      |             |   |                      |             |
|---|----------------------|-------------|---|----------------------|-------------|
| <b>1. territoires artificialisés</b>          | <b>2 814 822,56</b>  | <b>5,1</b>  | <b>3. milieux semi-naturels</b>           | <b>18 670 601,14</b> | <b>34,0</b> |
| 111. tissu urbain continu <sup>1</sup>        | 44 107,54            | 0,1         | 311. forêts de feuillus                   | 8 792 307,37         | 16,0        |
| 112. tissu urbain discontinu <sup>2</sup>     | 2 091 232,70         | 3,8         | 312. forêts de conifères                  | 3 470 218,55         | 6,3         |
| 121. industries et commerces                  | 340 801,78           | 0,6         | 313. forêts mélangées                     | 1 935 636,65         | 3,5         |
| 122. routiers et ferroviaires <sup>3</sup>    | 45 540,22            | 0,1         | 321. pelouses et pâturages <sup>4</sup>   | 1 248 735,78         | 2,3         |
| 123. zones portuaires                         | 9 916,48             | 0,0         | 322. landes et broussailles               | 387 676,38           | 0,7         |
| 124. aéroports                                | 46 404,93            | 0,1         | 323. végétation sclérophylle <sup>5</sup> | 572 665,23           | 1,0         |
| 131. carrières et mines                       | 85 890,81            | 0,2         | 324. forêt en mutation <sup>6</sup>       | 1 334 549,43         | 2,4         |
| 132. décharges                                | 7 939,96             | 0,0         | 331. plages, dunes, sables                | 33 910,46            | 0,1         |
| 133. chantiers                                | 8 408,00             | 0,0         | 332. roches nues                          | 411 617,86           | 0,7         |
| 141. espaces verts urbains <sup>7</sup>       | 24 168,43            | 0,0         | 333. végétation clairsemée <sup>8</sup>   | 427 959,51           | 0,7         |
| 142. équip. sportifs et loisirs               | 110 411,72           | 0,2         | 334. zones incendiées                     | 16 861,94            | 0,0         |
| <b>2. territoires agricoles</b>               | <b>32 806,921,30</b> | <b>59,8</b> | 335. glaciers et neiges étern.            | 38 461,97            | 0,1         |
| 211. terres arables                           | 15 396 766,82        | 28,1        | <b>4. zones humides</b>                   | <b>171 862,40</b>    | <b>0,3</b>  |
| 212. périmètres irrigués                      | 3 775,56             | 0,0         | 411. marais intérieurs <sup>9</sup>       | 77 939,81            | 0,1         |
| 213. rizières                                 | 37 038,37            | 0,1         | 412. tourbières                           | 4 600,43             | 0,0         |
| 221. vignobles                                | 1 144 579,71         | 2,1         | 421. marais maritimes <sup>10</sup>       | 67 316,90            | 0,1         |
| 222. vergers                                  | 176 995,06           | 0,3         | 422. marais salants                       | 13 153,98            | 0,0         |
| 223. oliveraies                               | 10 559,56            | 0,0         | 423. zones intertidales <sup>11</sup>     | 8 851,29             | 0,0         |
| 231. prairies <sup>12</sup>                   | 8 688 893,25         | 15,8        | <b>5. en eau</b>                          | <b>386 544,74</b>    | <b>0,7</b>  |
| 241. cultures associées <sup>13</sup>         | 0,00                 | 0,0         | 511. cours et voies d'eau <sup>14</sup>   | 117 989,11           | 0,2         |
| 242. parcellaires complexes <sup>15</sup>     | 5 857 718,24         | 10,7        | 512. plans d'eau <sup>16</sup>            | 190 847,26           | 0,3         |
| 243. agricole avec végétation <sup>17</sup>   | 1 490 223,68         | 2,7         | 521. lagunes littorales                   | 60 815,80            | 0,1         |
| 244. territoires agroforestiers <sup>18</sup> | 371,06               | 0,0         | 522. estuaires                            | 11 935,75            | 0,0         |
| <b>surface totale</b>                         | <b>54 850 752,14</b> | <b>100</b>  | 523. mers et océans                       | 4 956,82             | 0,0         |

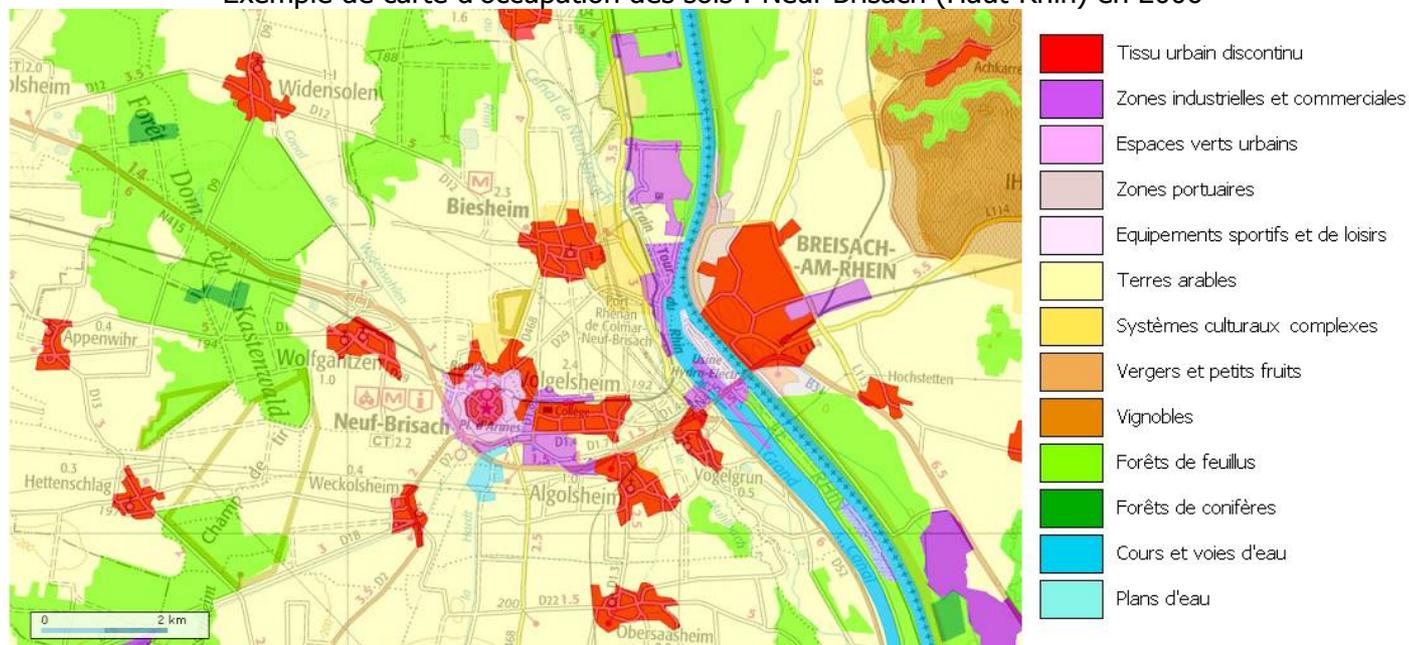
Source : <http://eider.ifen.fr/>

- 1 Espaces structurés par des bâtiments. Les bâtiments, la voirie et les surfaces artificiellement recouvertes couvrent la quasi-totalité du sol. La végétation non linéaire et le sol nu sont exceptionnels.
- 2 Espaces structurés par des bâtiments. Les bâtiments, la voirie et les surfaces artificiellement recouvertes coexistent avec des surfaces végétalisées et du sol nu, qui occupent de manière discontinue des surfaces non négligeables.
- 3 Autoroutes, voies ferrées, y compris les surfaces annexes (gares, quais, remblais). Largeur minimale prise en compte : 100 m.
- 4 Herbages de faible productivité. Souvent situés dans des zones accidentées. Peuvent comporter des surfaces rocheuses, des ronces et des broussailles.
- 5 Végétation arbustive persistante, aux feuilles relativement petites, coriaces et épaisses. Y compris maquis et garrigue.
- 6 Végétation arbustive ou herbacée avec arbre épars. Dégradation de la forêt ou re-colonisation par la forêt.
- 7 Espaces végétalisés inclus dans le tissu urbain. Y compris parcs urbains et cimetières avec végétation.
- 8 Comprend les steppes, toundras et bad lands (zones sèches avec présence de roches nues). Végétation éparse de haute altitude.
- 9 Terres basses généralement inondées en hiver et plus ou moins saturées d'eau en toutes saisons.
- 10 Terres basses avec végétation, situées au-dessus du niveau de marée haute. Colonisées par des plantes halophiles.
- 11 Etendues de vase, de sable ou de rochers généralement sans végétation, comprises entre le niveau des hautes et basses eaux.
- 12 Surfaces enherbées denses, non incluses dans un assolement. Principalement pâturées, mais dont le fourrage peut être récolté. Y compris des zones avec haies (bocages).
- 13 Cultures temporaires (terres arables ou prairies) en association avec des cultures permanentes sur les mêmes parcelles.
- 14 Cours d'eau qui servent de chenal d'écoulement des eaux. Y compris les canaux. Largeur minimal : 100 m.
- 15 Juxtaposition de petites parcelles de cultures annuelles diversifiées, de prairies et / ou de cultures permanentes complexes.
- 16 Etendues d'eau, naturelles ou artificielles, de plus de 25 hectares.
- 17 Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par de la végétation naturelle.
- 18 Cultures annuelles ou pâturages sous couvert arboré composé d'espèces forestières.

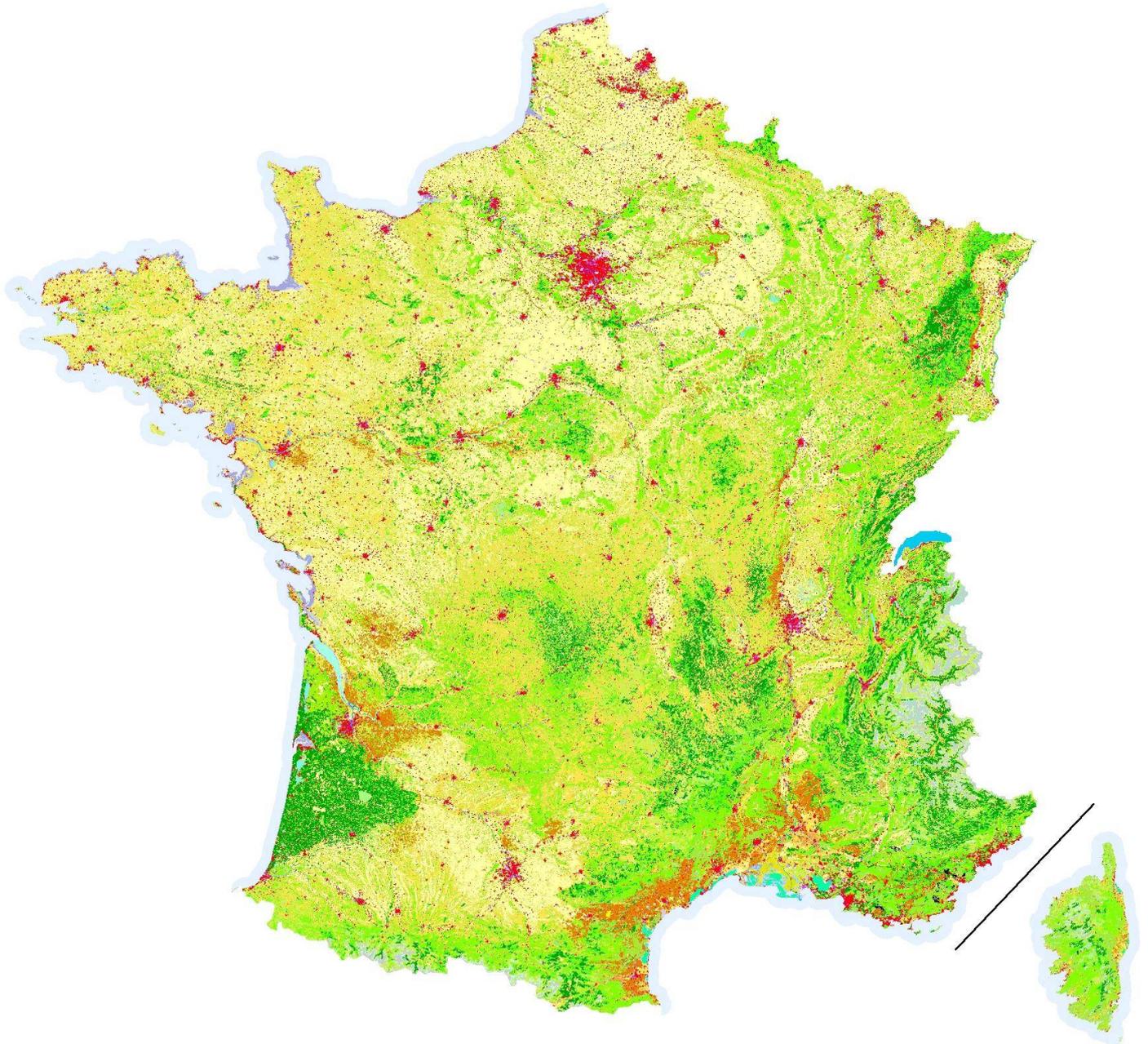
## Les cartes d'occupation des sols



Exemple de carte d'occupation des sols : Neuf-Brisach (Haut-Rhin) en 2006



Source : Géoportail



**Territoires artificialisés**

- Tissu urbain continu
- Tissu urbain discontinu
- Zones industrielles et commerciales
- Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
- Zones portuaires
- Aéroports
- Extraction de matériaux
- Décharges
- Chantiers
- Espaces verts urbains
- Equipements sportifs et de loisirs

**Territoires agricoles**

- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Périmètres irrigués en permanence
- Rizières
- Vignobles
- Vergers et petits fruits
- Oliveraies
- Prairies
- Cultures annuelles associées aux cultures permanentes
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- Territoires agro-forestiers

**Forêts et milieux semi-naturels**

- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mélangées
- Pelouses et pâturages naturels
- Landes et broussailles
- Végétation sclérophylle
- Forêt et végétation arbustive en mutation
- Plages, dunes et sable
- Roches nues
- Végétation clairsemée
- Zones incendiées
- Glaciers et neiges éternelles

**Zones humides**

- Marais intérieurs
- Tourbières
- Marais maritimes
- Marais salants
- Zones intertidales

**Surfaces en eau**

- Cours et voies d'eau
- Plans d'eau
- Lagunes littorales
- Estuaires
- Mers et océans

Source : <http://sd1878-2.sivit.org/> (Corine Land Cover 2006)

## Les DROM-COM

### Départements & régions d'outre-mer – collectivités d'outre-mer

|   | climat               | superficie              | population                           | chef-lieu                 |
|---|----------------------|-------------------------|--------------------------------------|---------------------------|
| <b>DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER</b>   |                      |                         |                                      |                           |
| Guadeloupe <sup>19</sup><br>(971, Antilles)                                   | tropical humide      | 1 709 km <sup>2</sup>   | 451 000 hab.<br>(2007)               | Pointe-à-Pitre            |
| Martinique<br>(972, Antilles)   | tropical humide      | 1 100 km <sup>2</sup>   | 401 000 hab.<br>(2007)               | Fort-de-France            |
| Guyane française <sup>20</sup><br>(973, Amérique du sud)                      | équatorial           | 91 000 km <sup>2</sup>  | 209 000 hab.<br>(2007)               | Cayenne                   |
| Réunion<br>(974, océan Indien)  | tropical humide      | 2 511 km <sup>2</sup>   | 793 000 <sup>21</sup> hab.<br>(2007) | Saint-Denis               |
| <b>COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER</b>  |                      |                         |                                      |                           |
| Saint-Barthélemy<br>(971, Antilles)   | tropical humide      | 25 km <sup>2</sup>      | 8 398 hab.<br>(2006)                 | Gustavia                  |
| Saint-Martin<br>(971, Antilles)   | tropical humide      | 53 km <sup>2</sup>      | 35 263 hab.<br>(2006)                | Marigot                   |
| Saint-Pierre-&-Miquelon <sup>22</sup><br>(975, Amérique du Nord)              | continental          | 242 km <sup>2</sup>     | 6 125 hab.<br>(2006)                 | Saint-Pierre              |
| Mayotte <sup>23</sup><br>(976, océan Indien)                                  | tropical humide      | 374 km <sup>2</sup>     | 186 729 hab.<br>(2007)               | Dzaoudzi                  |
| Terres australes et antarctiques françaises <sup>24</sup> (984, océan Indien) | océanique & arctique | 439 000 km <sup>2</sup> | des millions de manchots             | Saint-Denis de la Réunion |
| Wallis-et-Futuna <sup>25</sup><br>(986, océan Pacifique)                      | tropical humide      | 255 km <sup>2</sup>     | 14 166 hab.<br>(1996)                | Mata-Utu                  |
| Polynésie française <sup>26</sup><br>(987, océan Pacifique)                   | tropical humide      | 4 000 km <sup>2</sup>   | 264 736 hab.<br>(2007)               | Papeete                   |
| Nouvelle-Calédonie <sup>27</sup><br>(988, océan Pacifique)                    | tropical humide      | 19 103 km <sup>2</sup>  | 196 836 hab.<br>(1996)               | Nouméa                    |

19 Îles dépendantes du département de la Guadeloupe : la Désirade, les Saintes et Marie-Galante.

20 Où se trouve la base de lancement spatial de Kourou. Le fleuve Maroni fait frontière avec le Surinam, tandis que le fleuve Oyapock fait frontière avec le Brésil.

21 597 823 habitants en 1990, 515 814 en 1982.

22 Saint-Pierre-et-Miquelon est une collectivité territoriale de la République française, composée des îles Saint-Pierre et Miquelon, qui se trouvent au Sud de Terre-Neuve.

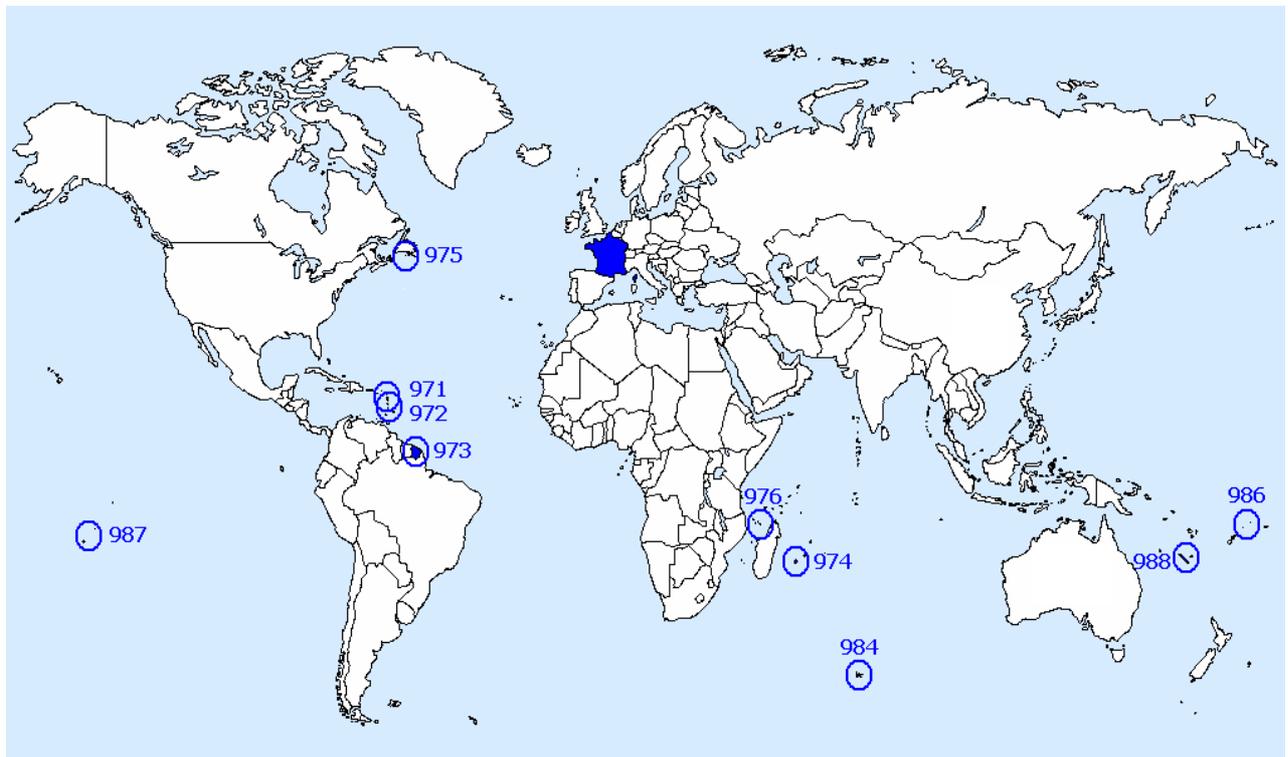
23 Mayotte est une collectivité départementale, une île se trouvant dans l'archipel des Comores. En 2011, elle deviendra un département d'outre-mer.

24 Les TAAF forment un territoire d'outre-mer, regroupant cinq districts : la terre Adélie (en Antarctique : 432 000 km<sup>2</sup>), l'archipel des Kerguelen (7 000 km<sup>2</sup>), l'archipel Crozet (352 km<sup>2</sup>), les îles Éparses (Europa, Bassas-da-India, Juan-de-Nova, Glorieuse, du Lys, Tromelin), et les îles Saint-Paul (8 km<sup>2</sup>) & Nouvelle-Amsterdam (58 km<sup>2</sup>).

25 Wallis-et-Futuna se trouvent au nord-ouest des Fidji, sur les îles Wallis, Futuna et Alofi. Il s'agit d'une collectivité territoriale comptant trois royaumes, ceux d'Uvéa sur Wallis, d'Alo et de Sigave sur Futuna.

26 La Polynésie française est un pays d'outre-mer, elle regroupe les îles Marquises, les Tuamotu-Gambier (Mururoa, Fangataufa...), les îles du Vent (Tahiti...), les îles Sous-le-Vent (Bora-Bora...) et les îles Australes. L'île de Clipperton dépend directement de l'État, mais elle est gérée par le haut-commissaire de la République résidant en Polynésie.

27 La Nouvelle-Calédonie est un pays d'outre-mer. îles dépendantes : Ouvéa, Lifou, Maré...



Étant situés sous toutes les latitudes, leur analyse est complexe. Dans certains, les processus non anthropiques disposent d'une grande autonomie : intérieur de la Guyane, Terres australes et antarctiques, Clipperton.

Dans les autres, des déséquilibres plus ou moins graves sont survenus du fait de la croissance très rapide de la population (Antilles, Réunion) ou d'une attention insuffisante portée à certains systèmes fragiles. La pollution du lagon de Tahiti ou l'épuisement des richesses halieutiques de Saint-Pierre-et-Miquelon en sont des exemples. Les cyclones, désormais suivis heure par heure sur les images satellitaires, permettent aux populations de se protéger, mais les habitations ne sont toujours pas adaptées pour résister à leur violence.

Jean Robert Pitte, *La France*, éditions Nathan, 1997, p. 73.



Nouvelle-Calédonie, Cœur de Voh en 1990 (20°57'S ; 164°41'E. Cliché de Yann Arthus-Bertrand).



L'île de la Possession (îles Crozet, TAAF), la manchotière avec au fond le Marion-Dufresne.



L'île de Bora-Bora (Îles-Sous-le-Vent, Polynésie), cliché ISS, septembre 2003.

## B. La gestion et la protection des milieux naturels

### a. Les ressources et les risques

**Ressource** : tout élément, matériel ou immatériel, qui peut être utilisé par une société humaine. Ne se limite donc pas aux ressources « naturelles ». D'autant plus qu'un élément présent à la surface de la Terre ou de son sous-sol ne devient ressource que s'il est identifié, s'il correspond à un besoin, une utilisation, et s'il est réellement utilisable en fonction de l'état des techniques, des réseaux de transport, etc. Pendant des millénaires, les gisements de pétrole n'ont pas été une vraie ressource.

**Contrainte** : élément des systèmes spatiaux (ou : présent à la surface de la Terre) que les sociétés humaines doivent prendre en compte dans leur fonctionnement (ou qui peut gêner le fonctionnement des sociétés humaines). Attention : les contraintes ne sont pas liées uniquement à des phénomènes naturels. Certains auteurs considèrent comme contrainte tout élément que les sociétés doivent prendre en compte, y compris des éléments qui paraissent a priori « favorables » (chaleur par ex.). Car l'appréciation des contraintes varie selon l'activité, les techniques, les besoins, donc les époques. Cf la neige pour l'agriculteur et le sportif...

**Risque** : on peut entendre par risque tout phénomène qui peut affecter à un moment ou à un autre une société humaine. Le phénomène est appelé aléa et est caractérisé par ses rythmes, sa probabilité d'occurrence et son intensité ; la valeur des dommages potentiels aux biens et aux personnes constitue la vulnérabilité de l'espace considéré. Le risque peut donc être défini comme le produit de l'aléa par la vulnérabilité. Le risque est toujours social, même s'il est provoqué par des phénomènes naturels : s'il n'y a personne, si aucun bien appartenant à des hommes n'est endommagé par un phénomène naturel, ce n'est qu'un aléa. Et bien des phénomènes naturels sont provoqués ou amplifiés par des actions anthropiques.

Gérard Hugonie, *Enseigner les milieux*, 13 septembre 2004. <http://hist-geo.paris.iufm.fr>



Les zones inondées en 1910 dans la boucle du Vésinet et de Croissy.



Les zones inondées en 1910 à Gennevilliers.

### La notion de développement durable

Sustainable development : development which meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs.

World Commission on Environment and Development, *Our Common Future* (Brundtland Report), 1987.

→ <http://www.un-documents.net/wced-ocf.htm>

→ <http://worldinbalance.net/pdf/1987-brundtland.pdf>

**Ne pas se tromper de définition et d'objet :** le développement durable ne se réduit pas à la défense de l'environnement, à la lutte contre le réchauffement climatique (discours dominants dans les journaux et chez ceux qui s'autoproclament « experts »), n'inclut pas la décroissance prônée par certains aujourd'hui.

Sa définition originelle (Rapport Brundland, 1987 ; Conférence de Rio, 1992) prévoit la recherche d'un équilibre entre une croissance minimale, une protection de l'environnement et un progrès social, complétée à Johannesburg en 2002 par un respect de toutes les cultures et une participation de tous et toutes (meilleure gouvernance).

**Pas un, mais des développements durables :** le développement durable est un projet, jamais totalement réalisé (équilibres difficiles à établir). Et ce n'est pas un modèle sûr et unique : Il y a des modes de développement qui peuvent s'approcher d'une durabilité sur un temps plus ou moins long. Et les compromis sont difficiles à établir et à accepter.

**Durabilité n'est pas fixité :** la durabilité n'est pas la fixité, le « figeage » de l'environnement ou des activités, d'ailleurs impossible.

**Réfléchir, analyser sereinement :** refuser le catastrophisme, l'émotion, le moralisme niais que l'on retrouve dans les médias ou dans certaines propositions pédagogiques bien intentionnées. Cf le principe de précaution : appliqué à la lettre, il interdirait toute initiative.

Mais rappeler que le développement durable est lié à une recherche éthique de développement ou à une représentation mentale éthique de ce que devrait être un développement global et harmonieux.

Gérard Hugonie, *Intégrer le développement durable dans les cours de géographie*, 15 mai 2009. [paris.iufm](http://paris.iufm)



[www.parc-naturel-briere.fr](http://www.parc-naturel-briere.fr) (parc de Brière)

[www.pnr-vexin-francais.fr](http://www.pnr-vexin-francais.fr) (parc du Vexin)

<http://www.parc-oise-paysdefrance.fr/> (parc Oise – Pays de France)

<http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/> (Parc de la haute vallée de Chevreuse)

### Qu'est-ce qu'un parc ?

Les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé « Parc naturel régional » un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile.

Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

Source : [www.parc-naturels-regionaux.fr](http://www.parc-naturels-regionaux.fr) (fédération des parcs régionaux).

La charte du parc détermine pour le territoire du parc naturel régional les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre. Elle comporte un plan élaboré à partir d'un inventaire du patrimoine indiquant les différentes zones du parc et leur vocation. La charte détermine les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères sur le territoire du parc.

Code de l'environnement, article L. 333-1.

## L'aménagement

Loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, du 3 janvier 1986 (dite loi littoral) → [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr)

Loi du 4 février 1995 (dite Loi Pasqua) :  
directives territoriales d'aménagement (DTA).

Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, du 25 juin 1999, (dite LOADDT ou loi Voynet) → [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) :  
schémas régionaux d'aménagement et de développement du territoire (SRADT).

Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains, du 13 décembre 2000 (loi SRU) :  
schémas de cohérence territoriale (SCOT) ;  
plans locaux d'urbanisme (PLU).

## Le conservatoire du littoral

Le Conservatoire du littoral, créé en 1975, a pour mission d'acheter des parcelles : il est propriétaire au 1<sup>er</sup> mars 2010 de 135 000 ha, sur 1 200 km de rivages. → [conservatoire-du-littoral.fr](http://conservatoire-du-littoral.fr)

Exemples : le cap Blanc-Nez (Escalles, 62), la plage d'Omaha-Beach (Colleville-sur-Mer, 14), la Pointe-du-Raz (Plogoff, 29), l'Île Madame (Port des Barques, 17), la dune du Pyla (La Teste-de-Buch, 33), l'anse de Paulilles (Port-Vendres, 66), l'île de Port-Cros (Hyères, 83), les falaises de Bonifacio (2A), le Pripri de Yiyi (Sinnamary & Trou Caïman, 973), l'anse Coulevre (Le Prêcheur & Grand Rivière, 972), le Grand Barchois (Miquelon-Langlade, 975)...

Cours et documents disponibles sur : [www.falba.fr](http://www.falba.fr)